

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HIGH PERFORMANCE SAE 10W-30

Section 1. Identification

Identificateur de produit : HIGH PERFORMANCE SAE 10W-30
Code du produit : 301071175193
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées	
Produits de consommation: Huile de Lubrification Applications industrielles: Huile de Lubrification	
Utilisations non recommandées	Raison
Aucun connu.	

Données relatives au fournisseur : Calumet Branded Products, LLC
2780 Waterfront Pkwy E. Drive Suite 200
Indianapolis, IN 46214
USA
Technical Services:317-328-5660

24hr. CHEMTREC : 24 hr. CHEMTREC 1-800-424-9300 / International 1-703-527-3887
1-800-424-9300 /
International 1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 4.6 %

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	65 - 85	64742-54-7
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	10 - 30	72623-87-1
Distillates (petroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic	3 - 7	64742-65-0
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	1 - 5	64742-55-8
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	1 - 5	64742-56-9
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	1 - 5	64742-54-7
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	0.5 - 1.5	2215-35-2

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 oxydes de soufre
 oxydes de phosphore
 oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: brouillards
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: brouillards
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: brouillards
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: brouillards
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: Brouillard CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 5 mg/m ³ 8 heures. Forme: brouillards VECD: 10 mg/m ³ 15 minutes. Forme: brouillards
Distillates (petroleum), hydrotreated	CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

heavy paraffinic

8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Brouillard
 15 min OEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Brouillard
CA Québec Provincial (Canada, 7/2019).
 VEMP: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: brouillards
 VECD: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: brouillards

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Pourpre.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase ouvert: 232°C (449.6°F) [Cleveland.]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Non disponible.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: 0.8591
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): 0.5986 cm ² /s (59.86 cSt)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	5.7 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.53 mg/l	4 heures
Distillates (petroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.53 mg/l	4 heures
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-

Section 11. Données toxicologiques

solvant	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5.53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>2 mg/l	1 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>3160 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	Peau - Modérément irritant	Rat	-	-	-
	Yeux - Modérément irritant	Rat	-	-	-

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	peau	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Mutagenicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Expérience	Résultat
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Sujet: Bactéries	Négatif

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit ou de l'ingrédient	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	-	-	-	Rat - Mâle, Femelle	Orale: 160 mg/ kg	-

Térogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillates (pétroleum), hydrotreated heavy paraffinic	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
HIGH PERFORMANCE SAE 10W-30	252965.4	2560.3	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	N/A	2500	N/A	N/A	5.7
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
Distillates (petroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	N/A	2500	N/A	N/A	N/A
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	N/A 2600	2500 2500	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A

Section 11. Données toxicologiques

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Algues	72 heures
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues	72 heures
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	Aiguë CE50 >100 mg/l	Crustacés	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues	72 heures
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEL >1 mg/l	Daphnie	21 jours
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues	72 heures
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues	72 heures
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Chronique NOEL >1 mg/l	Daphnie	21 jours
	CE50 >100 mg/l	Plantes aquatiques	3 jours
	CE50 23 mg/l	Daphnie	2 jours
	CL50 4.5 mg/l	Poisson	4 jours
	NOEC 0.4 mg/l	Daphnie	21 jours
	NOEC 1.8 mg/l	Poisson	4 jours

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	1.5 % - 28 jours	-	-
	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	1.5 % - Non facilement - 28 jours	-	-

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	-	Non facilement
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	-	-	Inhérent
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	-	-	Inhérent
bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O',O',O'-tétrakis (1,3-diméthylbutyle)	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>6	-	élevée
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	>6	-	élevée
Distillates (petroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic	2 à 6	-	élevée
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	>6	-	élevée
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	>6	-	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: zinc (et ses composés)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Liste d'inventaire

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Indéterminé.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taïwan : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Thaïlande : Indéterminé.

Turquie : Indéterminé.

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Viêt-Nam : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision : 02/26/2021

Version : 3.01

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association internationale du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les

Section 16. Autres informations

navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classé.	

✔ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.